

# 80<sup>e</sup>

**Congrès  
du Parti  
socialiste**  
Marseille

Marseille, le 28 janvier 2023

## **Pacte de gouvernance collective et de rassemblement des socialistes**

La présente proposition est le fruit d'un travail conjoint d'Olivier Faure, premier secrétaire, Nicolas Mayer-Rossignol et Hélène Geoffroy.

Elle découle de la volonté réaffirmée des différents textes d'orientation de travailler et s'exprimer dans le seul intérêt collectif du Parti socialiste.

Elle permet la mise en œuvre par la Direction des orientations adoptées le 12 janvier dernier par les militants et s'inscrit dans la volonté de poursuivre, dans le respect des sensibilités, une stratégie de rassemblement de la gauche et de l'écologie tout en exprimant la nécessité que, au cœur de ce rassemblement, le Parti socialiste en redevienne la force centrale et propulsive en affirmant son projet et ses propositions.

Chacun regrette l'existence d'irrégularités au cours de ce congrès. Mais les parties reconnaissent la qualité du fonctionnement démocratique du Parti socialiste, une des seules formations en France à faire trancher ses débats par ses militants. Le chantier de transformation de notre parti permettra dans les mois à venir de l'ouvrir largement sur la société, de renforcer le rôle des militants dans la prise de décision, et de revoir en profondeur les statuts et les règles de vie commune. Ce chantier sera comme les autres, mené en commun et solidairement.

Considérant que le scrutin du 12 janvier 2023, organisé dans le cadre du 80<sup>e</sup> congrès du Parti socialiste, a donné lieu à un résultat validé par l'ensemble des parties, et donnant 20,34% au TO1, 49,15% au TO2 et 30,51% au TO3 ;

Considérant que la Commission de récolement a arrêté le 22 janvier 2023 les résultats du vote du 19 janvier. Ils n'ont pas été reconnus par le TO1 et le TO3 ;

Considérant la volonté des parties de trouver les voies du rassemblement ;

Considérant l'urgence sociale, et notamment la mobilisation à organiser en appui du mouvement syndical et avec les autres formations politiques de gauche et de l'écologie contre le projet de loi du gouvernement visant à porter l'âge de départ en retraite à 64 ans ;



# 80<sup>e</sup>

 **Congrès  
du Parti  
socialiste**  
Marseille

Ce pacte est constitué de ce préalable et des points suivants qui sont indissociables :

- 1) Le premier secrétaire Olivier Faure, premier signataire du TO2, est accompagné dans l'exercice de ses missions par deux premiers secrétaires délégués : le premier signataire du TO3, Nicolas Mayer-Rossignol, et Johanna Rolland.
- 2) Le 1<sup>er</sup> Secrétaire et les premiers secrétaires délégués se réunissent au minimum une fois par semaine, et autant que nécessaire pour l'exercice des fonctions prévues au point 3. Ils travaillent de façon collégiale, en recherchant le consensus.
- 3) Ils se réunissent notamment, dans le respect des prérogatives du Bureau National et du Conseil National, pour traiter les questions importantes relatives à la vie du parti, à ses stratégies et grands enjeux, à ses relations avec ses partenaires, à son expression publique. Ils rendent compte au bureau national et au conseil national.
- 4) Ils s'engagent à la confidentialité sur leurs échanges et à respecter et porter de manière solidaire les décisions prises en leur sein d'un commun accord ou prises par le bureau national ou par le conseil national. Chacun s'engage dans ses expressions à respecter la ligne politique définie pour préserver la cohérence et la solidarité.
- 5) Ils conviennent de travailler à une réforme du mode d'élection au sein du Parti Socialiste, dans le cadre plus large du chantier de transformation du parti, afin d'établir des modalités de vote sécurisées, ainsi que les modalités de constitution et de fonctionnement des instances chargées d'organiser les processus électoraux, d'examiner les contentieux et de proclamer les résultats. Les propositions seront soumises à un referendum militant et entreront vigueur dès les prochains scrutins.
- 6) Afin de préserver l'unité du Parti et permettre le rassemblement des socialistes, il est acté qu'Hélène Geoffroy, première signataire du TO1, soit présidente du Conseil National et que le TO1 n'intègre pas la Direction.
- 7) Un comité regroupera régulièrement les principaux dirigeants du parti ainsi que les présidents des groupes parlementaires et ceux, ou à défaut les chefs de file, des grands réseaux d'élus locaux.